

«20 minutes», la fin de l'ère papier

PRESSE Le dernier numéro du journal gratuit qui a tant fait parler de lui sort aujourd'hui. Le maintien de la marque en version numérique, dirigée depuis la Suisse alémanique, laisse de nombreuses questions ouvertes

PAULINE RUMPF

«On savait depuis longtemps qu'on n'y échapperait pas, mais l'ambiance est quand même particulière.» Dans la rédaction de *20 minutes* hier, alors que se préparait le tout dernier numéro d'une aventure qui aura duré près de vingt ans, et le départ de nombreux collègues, beaucoup de vêtements noirs et de moral dans les chaussettes. «Dénî», «vague à l'âme», «tristesse» et «quelques résidus de colère», témoignent des journalistes sous le couvert de l'anonymat.

Dans le paysage médiatique romand, c'est une institution populaire qui disparaît cette semaine. Le journal qu'on ramassait sur les sièges de train, que certains embarquaient par piles pour les ramener au bureau ou à la salle d'attente, celui dont le mot croisé fidélisait même les lecteurs les moins férus d'actualité. Un titre gratuit souvent vilipendé, et pourtant lu par quelque 400 000 lecteurs quotidiens, parmi les plus fortes audiences romandes.

«C'est un saccage humain, sans nouvelle vision d'avenir»

UN ANCIEN EMPLOYÉ

Un journal qu'on adore détester, relèvent certains. La référence rappelle le destin d'un autre média romand ayant quitté les rotatives: *Le Matin*. Le 21 juillet 2018, un gros feuillet avait marqué la fin de son histoire, avec, en une, un avis mortuaire. «C'était un véritable déchirement, se souvient la journaliste Caroline Piccinin. A l'heure où tout devient éphémère, la disparition de cet objet tangible, dans lequel on peut découper un article qui nous a touchés, qui constitue un rendez-vous quotidien... On avait besoin d'y mettre un peu de nous, de montrer toutes les métiers qui le rendaient possible, et de dire adieu aux lecteurs.»

Les caissettes, un enjeu de visibilité

L'ultime édition de *20 minutes*, elle, ne sera pas tout à fait aussi spéciale, puisque pressentie depuis longtemps. De plus, la marque souhaite bien rappeler qu'elle est loin de s'arrêter. Spécialiste de la réactivité et de l'actualité chaude, «ce n'est pas forcément un journal qu'on garde, rappelle un de ses journalistes. Nous sommes une porte d'entrée sur l'information, proches des lecteurs par des thématiques concernantes (sic), et il est naturel de suivre l'évolution des modes de consommation. Mais je comprends l'attachement pour cet objet

qui se partageait de main en main.» On y trouvera tout de même une rétrospective des unes marquantes, des portraits et témoignages, ou encore un concours d'idées pour le recyclage des caissettes.

Le recul de la visibilité de la marque dans l'espace public, notamment par le retrait de ces caissettes, est d'ailleurs une inquiétude au sein de l'entreprise. Celle-ci se retrouve désormais à la même enseigne que ses concurrents *pure players* *Blick* et *Watson*, soit sans vitrine physique. L'ancien rédacteur en chef de *20 minutes* Philippe Favre, désormais directeur Romandie, est toutefois confiant. «Nous comptons sur les autres points de contact avec notre public, à savoir les réseaux sociaux, les newsletters ou le *digital out of home*, soit l'affichage des news dans l'espace public.» Les écrans situés dans les gares ou dans les transports publics font d'ailleurs l'objet d'une course entre les médias, *Blick* ayant également l'intention d'occuper cet espace.

Période de licenciements

Avec plus de 700 000 visites quotidiennes sur son site, *20 minutes* a toutefois une avance considérable sur ses concurrents directs, qu'il ne craint pas de perdre, confirme le nouveau responsable éditorial romand du titre, Côme Gallet. «Nous avons pris le tournant numérique depuis longtemps, nos lecteurs ont déjà le réflexe de se rendre sur notre site et notre application.» Le site web du *Matin* n'a d'ailleurs pas perdu du poil de la bête à la fin de sa version papier, malgré une rédaction réduite comme peau de chagrin.

Celle de *20 minutes* a connu la même évolution, passant d'une centaine de postes en 2023 à 23 dès janvier. La lourde période de licenciements s'achève en même temps que la fin du journal, renforçant la pesanteur ressentie par nombre d'employés, dont beaucoup ont choisi de faire partie de ceux qui quittent l'aventure. «C'est un saccage humain, sans nouvelle vision d'avenir, estime l'un d'eux. Une entreprise qui accepte de perdre son audience est vouée à traverser des temps toujours plus difficiles dans le futur.»

L'enjeu sera également de conserver l'ADN romand de la marque, alors que la rédaction en chef, elle, pilotera désormais de Zurich. «Les premiers contacts se passent bien, mais nous tenons à notre autonomie et resterons attentifs à ne pas la perdre», nous glisse-t-on. Suivant la tendance engagée par nombre d'éditeurs romands, la valorisation des articles produits outre-Sarine concentre toutefois les espoirs. «La rédaction alémanique a des moyens importants que nous n'utilisons pas assez, y compris pour des articles à forte valeur ajoutée. Nous allons davantage traduire, mais resterons le plus romands possible, en cherchant le bon équilibre», détaille Côme Gallet. Quel que soit le chemin trouvé, dans une branche chahutée, *20 minutes* restera sans doute un acteur incontournable auprès du grand public. ■

A Genève, tempête dans le milieu associatif

FINANCES Depuis peu, les associations doivent effectuer leurs demandes de subventions de la ville de Genève via une plateforme. Un changement en apparence anodin mais qui transmet leurs informations à l'administration fiscale et pourrait conduire à des régularisations

LÉO TICHELLI

C'est l'histoire d'un simple changement administratif qui lève un lièvre. A Genève, une partie importante des associations ne remplissent pas de déclaration fiscale, et pourraient bien devoir le faire avec effet rétroactif et une possible amende à la clé, menaçant leur viabilité financière, a appris *Le Temps*.

L'affaire trouve son origine dans le Plan directeur de la transformation numérique 2025-2030, par le biais duquel «la ville de Genève s'engage à offrir à toutes et tous des services numériques adaptés et fiables», selon ses propres mots. Dans ce cadre, la municipalité a dématérialisé les demandes de subventions des associations.

Depuis mi-septembre 2024, fini la paperasse et les transmissions physiques de mêmes documents et statuts. Les autorités centralisent le processus de demande de fonds, avec la création d'un profil associatif e-démarche à la clé, permettant de télécharger les documents cadres d'une association, de suivre plus facilement ses demandes de fonds, ainsi que d'assurer «un meilleur suivi en cas de changement de gestionnaire au sein de l'association», vante la ville. Une procédure administrative détaillée dans un guide de 22 pages, pouvant prendre jusqu'à un petit mois. La ville admet que cette inscription peut être longue et fastidieuse. Elle a ainsi mis sur pied des lettres et des séances d'information, un service de support par mail et téléphone et a procédé à des tests avec des groupes d'essai.

Une transmission de données à l'AFC pas identifiée

Tout va pour le mieux? Presque. Un angle mort apparaît rapidement, identifié notamment par Lyoxa, une structure qui soutient et conseille les associations à Genève. Pour s'inscrire à e-démarche, les associations doivent s'enregistrer au préalable au répertoire des entreprises du canton de Genève (REG). Ce faisant, leurs informations sont transmises à l'Administration fiscale cantonale (AFC). Et c'est là que le bât blesse: de nombreuses associations ne remplissent aucune déclaration d'impôt, souvent par manque d'informations, alors qu'elles sont légalement tenues de le faire.

Une conséquence que n'avaient pas forcément identifiée les autorités. La ville, par le biais du service de communication du Conseil administratif, explique que «certaines associations ont contacté la hot-line pour exprimer leur surprise à la suite d'un courrier de l'AFC leur demandant de remplir une déclaration. Après vérification de la procédure auprès de l'Etat de Genève, nous avons immédiatement ajouté cette information au guide, par souci de transparence.»

Célia Sepe, présidente de Lyoxa, explique cette situation non par la volonté de frauder, mais par «une méconnaissance de ces questions de la part du tissu associatif. Il n'y a aucune obligation de s'inscrire pour être reconnu comme association à Genève, contrairement aux fondations ou aux entreprises, par exemple. Fondamentalement, nous voyons ce point d'un bon œil, car il est bon d'avoir une large liberté dans le processus de création d'une association. L'association est la



(CAMILLE JACQUELOT POUR LE TEMPS)

ENQUÊTE

plus petite personnalité morale en Suisse et il nous paraît important de l'encourager.»

Des associations «tombent des nues»

Célia Sepe raconte que beaucoup «tombent des nues» lorsque Lyoxa leur explique que, «contrairement à une idée très répandue, une association est un sujet fiscal comme un autre». Au fur et à mesure des inscriptions à e-démarche, l'étonnement risque de

«Nous redoutons une mise en conformité massive, qui pourrait s'avérer délicate»

LYOXA, SOUTIEN ET CONSEIL AUX ASSOCIATIONS

se généraliser dans le tissu associatif. Avec des conséquences potentiellement très concrètes, liste l'AFC: «Un supplément d'impôt sur les dix dernières années, une amende allant d'un tiers à trois fois le montant de l'impôt soustrait et une poursuite pénale.» Les associations ont-elles été mal informées sur leurs obligations fiscales? L'alerte aurait-elle dû être sonnée bien avant? L'AFC clarifie: «Il n'y a pas de sonnette d'alarme à tirer sur l'application du droit en vigueur. Les associations, comme tous les contribuables, ont des obligations fiscales.»

Parmi les potentielles solutions existantes, le cadre légal permet une amnistie fiscale. Une procédure que Lyoxa détaille ainsi dans son canevas sur la fiscalité associative: «L'association doit se dénoncer spontanément, pour la première fois, [sans qu'] aucune autorité fiscale [n'ait] connaissance de la situation; collaborer sans réserve pour déterminer les éléments de la fortune et du

revenu soustraits; s'efforcer d'acquitter le montant dû.»

Une solution qui, si elle est complétée par un travail politique, pourrait être adaptée à cette problématique, estime Célia Sepe. La démarche n'empêchera pas l'association de payer les arriérés d'impôts ainsi que les impôts futurs. L'AFC tempère quelque peu: «Lorsque les conditions d'exonération fiscale sont réunies, l'AFC adopte une approche proportionnée en demandant uniquement que les associations concernées déposent les déclarations des cinq dernières périodes fiscales. Celles-ci permettent de déterminer la taxation correcte, sans ouverture d'une procédure pénale pour soustraction.»

Une niche fiscale?

Les autorités ont-elles ainsi mis le doigt sur une niche fiscale, s'appuyant à récupérer des millions non perçus? Loin de là, rassure Dalya Mitori, directrice de la Maison internationale des associations (MIA), hébergeant plus de 80 structures locales ou internationales: «Il y a effectivement une véritable ignorance du tissu associatif quant à ses devoirs fiscaux, mais cela concerne dans son immense majorité les toutes petites structures, de parents d'élèves par exemple, et non de grosses entités qui emploient des salariés.»

Le nombre d'associations concernées ne semble pas être quantifiable pour le moment. L'administration fiscale déclare ne pas être en mesure de chiffrer les montants non perçus et, qu'à ce stade, à sa connaissance, aucune association n'est concernée par une procédure de régularisation fiscale. Autre son de cloche du côté de la ville, qui affirme que la hot-line a rapidement sonné à ce propos, ainsi que chez Lyoxa: «Nous redoutons une mise en conformité massive, qui pourrait s'avérer délicate pour de nombreuses associations si elles ne reçoivent pas

rapidement les informations et un accompagnement.»

Célia Sepe offre un premier ordre de grandeur avec, pour le moment, une quarantaine de demandes spécifiquement liées à cette problématique traitées par ses équipes. «Nous estimons qu'il ne s'agit que de la partie émergée de l'iceberg», précise-t-elle.

Exonération possible, mais une régularisation s'impose

Les associations poursuivant un but d'utilité publique, de service public ou culturel devraient pour la plupart être exonérées d'une majeure partie des impôts – mais pas de la TVA ni de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI) pour celles qui sont concernées – et ce de manière rétroactive. Un potentiel soulagement pour de nombreuses structures. Reste que sur les milliers d'entités répertoriées à Genève (selon un premier travail de compilation de la MIA, il en existerait entre 6000 et 7500 dans le canton), il est probable qu'un bon nombre doive passer à la caisse. Lyoxa précise en effet dans son

«On nous demande d'être multi-performant: bon artiste, mais aussi bon comptable, bon vendeur...»

ANNA*, ACTIVE DANS PLUSIEURS ASSOCIATIONS

canevas sur la fiscalité associative qu'«il est important de garder en tête que l'exonération [...] est une exception.»

Mais l'inquiétude principale réside dans l'affaiblissement du tissu associatif que pourrait provoquer cette régularisation massive, avec une charge administra-

tive risquant d'assommer bon nombre de structures, juge Dalya Mitori: «Les petites associations ne sont souvent pas soumises à des contrôles et peuvent avoir des tenues de compte lacunaires: un fichier Excel, un montant dans les dépenses, l'autre dans les recettes et une simple validation en AG, le tout sans fiduciaire ou réviseur.»

De mauvaises surprises pourraient survenir, témoigne Marc-Erwan Le Roux, responsable du Bureau des Compagnies, espace d'informations et de conseils pour la scène artistique proposé par le Théâtre du Grütli. Exemple: des subventions de plusieurs milliers de francs reçues en fin d'année pour un projet mis en place l'année suivante pourraient se retrouver dans les bénéfices. «Faire de l'ordre dans plusieurs années de comptabilité, potentiellement les transformer en comptabilité double, tout cela requiert des ressources, en temps, en argent et en compétences...»

Constat que confirme un sondage réalisé en août 2025 par la MIA pour déterminer les besoins associatifs: sur la vingtaine d'associations interrogées, toutes mentionnent la gestion administrative, comptable et financière comme les exigences principales et/ou les plus difficiles à gérer. Quentin Pilet, label manager chez Les Disques Bongo Joe, abonde dans ce sens: «Il s'agit de deniers publics, donc il est primordial d'avoir des comptes transparents, mais le poids administratif toujours plus lourd qui pèse sur les associations pourrait détourner une partie de cet argent du but premier que visent ces structures.»

Une manière d'éviter les doublons?

Si ce besoin de transparence est compris, la crainte des milieux associatifs est très concrète: «Certaines structures ne vont pas survivre à ces changements, affirme de but en blanc la directrice de la MIA. Et surtout, beaucoup ne seront pas

créées, vu ces nouvelles complexités. Je pense qu'il y a aussi une volonté politique de restreindre le nombre d'associations, d'éviter d'en avoir plusieurs qui font la même chose, demandant toutes des fonds.» Interrogée sur ce point, la ville balaye catégoriquement ces affirmations.

Le début de 2026 et la réception des bordereaux d'imposition pour l'année écoulée risquent d'être une échéance cruciale

Anna*, active dans plusieurs associations dans le monde du théâtre et de la musique, se demande toutefois s'il n'y a pas la volonté tacite d'étoffer les petites structures: «Ce qui est sûr, c'est que cela va faire un tri entre celles qui ont les moyens financiers ou en termes de compétences – et celles qui ne les ont pas. On nous demande désormais d'être multi-performant: bon artiste, mais aussi bon comptable, bon vendeur, bon administrateur...»

«Des formulaires qui se remplissent tout seuls»

La ville conteste cette vision. Elle précise que «les e-démarches ne requièrent pas la professionnalisation des associations: aucun requis supplémentaire n'est exigé lors du dépôt de la demande. De plus, une hot-line est à disposition pour les accompagner. Les e-démarches nécessitent un investissement en temps uniquement lors de la première demande de subvention. Par la suite, ce sont des démarches allégées avec des formulaires qui se remplissent tout seuls.» La ville n'a pas eu connaissance d'association ayant dû mettre la clé sous la porte depuis ce passage à e-démarches.

Marc-Erwan Le Roux nuance lui aussi un peu le tableau. Il rappelle que les autorités esquissent déjà des pistes pour alléger les tâches administratives, notamment avec la mise en œuvre d'un soutien aux structures d'accompagnement d'artistes par le biais du Service cantonal de la culture. «Mais il manque encore une véritable prise de conscience politique, regrette-t-il. De nombreuses personnes se brûlent les ailes pour des projets artistiques qui demandent énormément de travail et qui rémunèrent mal. Nous avons de grosses inquiétudes pour le futur.»

Par ricochet, les structures comme Lyoxa risquent de devoir tourner à plein régime ces prochains temps. Célia Sepe préfère cependant voir le bon côté des choses et constate que «les parties prenantes – associations et autorités – sont de bonne foi et ont une volonté de collaboration». Le début de l'année 2026 et la réception des bordereaux d'imposition pour l'année écoulée risquent ainsi d'être une échéance cruciale pour de nombreuses structures. Et d'offrir une première idée de l'ampleur des régularisations à venir. ■

*Prénom fictif

Fréquentation dominicale des magasins: bilan mitigé

Fêtes L'ouverture exceptionnelle des commerces qu'Unia et le SIT avaient tenté d'empêcher n'a pas porté ses fruits selon eux. Genève Commerces soutient le contraire.

La foule ne s'est pas pressée dans les commerces genevois le dimanche 21 décembre, selon les syndicats. Dans un communiqué de presse, le comité référendaire contre la modification de la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) relate que les commerçants n'ont pas vécu le «raz-de-marée de consommateurs promis par les associations patronales».

Pour rappel, les magasins qui le souhaitaient ont pu ouvrir leurs portes exceptionnellement le dimanche 21 décembre, à la suite d'une décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt). Si les syndicats avaient fait recours contre cette mesure devant la Chambre administrative de la Cour de justice, cette dernière a finalement refusé d'accorder l'effet suspensif.

Afin d'évaluer le succès de cette ouverture exceptionnelle, ces mêmes syndicats ont donc organisé des «tournées de contrôle de fréquentation» durant la journée de dimanche. Et selon leurs observations sur



À quelque jours de Noël, les enseignes des Rues-Basses autour de la place du Molard étaient ouvertes. Pierre Albouy

le terrain, notamment dans les centres commerciaux de Balexert et de Planète Charmilles ainsi que chez Manor Genève, la fréquentation n'était pas celle escomptée.

Le succès se serait révélé particulièrement faible dans les enseignes alimentaires. «Les gens ne mangent pas davantage parce

que c'est ouvert, commente Davide de Filippo, cosecrétaire général du Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT). Il y avait un peu plus de monde dans les magasins non alimentaires mais de là à en conclure que cette ouverture a sensiblement augmenté le chiffre d'affaires, je ne suis pas sûr.»

Le SIT et Unia y voient un nouveau signal contre l'ouverture des magasins le dimanche. Ils rappellent que la population s'est déjà opposée par deux fois dans les urnes au travail le dimanche sans convention collective de travail étendue. Autre perception du côté des organisations patronales, qui se disent satisfaites de ce dimanche d'ouverture. «Nous établirons les chiffres en début d'année prochaine mais, selon les premiers retours que nous avons, nos membres sont très contents de cette journée, notamment dans les Rues-Basses. Et ce, qu'il s'agisse d'enseignes alimentaires ou non», relate Flore Teyssere.

La secrétaire générale de Genève Commerces souligne encore que les commerces genevois n'auraient «aucun intérêt à vouloir ces ouvertures si les chiffres étaient si catastrophiques». Alors que la justice devrait se prononcer l'an prochain sur le recours des syndicats, la population, elle, votera en juin 2026 sur la modification de la LHOM.

Léa Frischknecht

«Le monde du travail génère de plus en plus de mal-être»

Santé mentale La plongée dans l'univers professionnel, devenu très exigeant, peut rebuter les jeunes. Le psychiatre Panteleimon Giannakopoulos analyse ce malaise et propose des solutions.

Sophie Davaris Textes

Avant de diriger la santé publique à Genève, il est, et reste, médecin psychiatre. C'est en cette qualité que Panteleimon Giannakopoulos commente deux études, le «Rapport national sur la santé 2025» et l'enquête internationale HBSC (Health Behavior in School-aged Children) réalisée tous les quatre ans sous l'égide de l'OMS. Il y relève deux phénomènes qui devraient, selon lui, nous alerter: un mal-être au travail de plus en plus aigu et la détresse des jeunes femmes, en augmentation depuis le Covid, à Genève en particulier.

Le monde du travail attire votre attention de psychiatre.

Pourquoi?

Comme psychiatre, je vois les consultations psychiatriques tourner généralement autour de deux thèmes: les questions affectives et les ruptures dans le monde professionnel. Ces dernières ont pris de l'ampleur ces dernières années. Le monde du travail s'est durci, générant une importante souffrance psychologique.

Pourquoi est-ce urgent?

Qu'est-ce-qui a changé?

Beaucoup de choses. Dans les années 50-60, l'entreprise patriarcale offrait, malgré ses défauts et ses zones d'ombre, une référence stable. Cette incarnation et la dimension affective qui y était liée ont peu à peu disparu. Désormais, le modernisme dans les rapports de travail peut conduire à des rapports déshumanisés. Les gens ont souvent le sentiment d'être utilisés, sans être encadrés ni soutenus. Dans certains milieux, la pression subie est extrême et peut prendre la forme d'un mobbing systémique.

Qu'entendez-vous par «mobbing systémique»?

L'ordre de s'adapter à des changements rapides sans tenir compte des potentiels et des limites de chaque employé. On exige d'accroître la productivité et de suivre des règles qui changent dans un environnement très instable. Cela demande une extrême adaptabilité. Par ailleurs, les nouveaux modes de management questionnent. Le monde du travail actuel peut créer l'impression d'une fausse proximité. On fait semblant d'être proches, mais on peut se montrer très cruels.

En quoi est-ce spécifique à la Suisse?

Ce n'est pas spécifique à la Suisse. Ce qui l'est, c'est qu'on découvre ce mal-être général grâce à la bonne couverture psychiatrique dont nous bénéficiions. Cela dit, nous pourrions mieux faire en matière de prévention. L'arrêt de travail arrive à un moment où il est souvent difficile d'aider la personne à récupérer.

Que faire pour soigner ce mal-être professionnel?

La Suisse n'a pas une culture solide, de longue date, en médecine du travail. Il manque une vision de la santé mentale au travail, conçue avec les entreprises et déployée à large échelle, mettant l'accent sur l'écouté active, l'authenticité et l'honnêteté de la

«Plusieurs indices nous montrent que le mal-être des jeunes est profond et durable. Ce n'est pas une simple crise d'adaptation.»

Panteleimon Giannakopoulos
Médecin psychiatre



Directeur général de l'Office cantonal de la santé, le psychiatre Panteleimon Giannakopoulos relève le «mobbing systémique» à l'œuvre dans certains milieux professionnels. Magali Girardin

Améliorer la santé mentale d'une population implique de prendre une série de décisions. Il ne s'agit pas de psychotropes (car on arrive trop tard), mais de promouvoir ce qui protège. Je crois qu'il faut cibler certains publics dont les besoins spécifiques sont connus (comme les prisonniers, les migrants, les personnes marginalisées en raison de leur orientation de genre) ou moins connus (les *working poor* dans les banlieues). Par ailleurs, il me semble urgent de s'intéresser aux jeunes qui ne parviennent pas à s'intégrer psychologiquement et socialement et qui souffrent d'addictions multifacettes (avec et sans substances). Enfin, je pense qu'il faut s'intéresser aux effets de mode qui deviennent des recherches d'identité. Les troubles de l'attention, l'autisme ou le haut potentiel sont souvent recherchés pour expliquer la difficulté d'intégration sociale. Ces entités ne sont pas des avatars de telle ou telle trajectoire, elles en deviennent l'essence même.

Vous relevez que les jeunes filles sont davantage touchées.

L'étude nationale sur la santé mentale montre que les jeunes femmes de 15 à 24 ans souffrent davantage de dépression et d'anxiété. On note une hausse de la demande en soins, un recours plus fréquent aux Urgences, qui va de pair avec une augmentation de la consommation de substances et de psychotropes. Les épisodes dépressifs et les passages à l'acte sont plus nombreux. C'est un phénomène que l'on peine à expliquer, mais qui est vraiment préoccupant.

Des jeunes femmes en souffrance

- Selon Promotion Santé Suisse, la proportion de femmes entre 15 et 24 ans présentant une charge en troubles psychiques est passée de 19% à 29% entre 2017 et 2022. En 2017, 4% des jeunes femmes souffraient de troubles psychiques sévères. Ce taux est passé à 9% en 2022 (Office fédéral de la statistique, 2023).

- Selon l'étude HBSC, à Genève, 24,5% des personnes interrogées souffrent de détresse psychologique moyenne à élevée (taux suisse: 17,8%). Les femmes et notamment les jeunes femmes sont plus touchées (29,7% contre 18,6% pour les hommes). Dans la même perspective, 13,2% de la population genevoise fait état de symptômes dépressifs modérés à sévères contre 9,8% de la population pour l'ensemble de la Suisse, soit un taux significativement plus bas qu'à Genève. Les 15-34 ans souffrent davantage de symptômes dépressifs (20,6%) que le reste de la population.

- Par rapport à 2018, on observe une nette pénioration des indicateurs de la santé psychique et du bien-être, surtout chez les 13 et 15 ans et les filles, alors que ceux-ci étaient restés relativement stables depuis une vingtaine d'années, avec des signes de pénioration chez les filles de 15 ans en 2018 déjà.

communication. Il est possible de favoriser des équipes à taille humaine, des moments de partage informel plus fréquents, des feedbacks structurants qui montrent que les responsables s'intéressent véritablement à l'autre. La pression sur les résultats et le fait d'imposer des règles changeantes créent un climat d'insécurité profonde. La difficulté croissante des jeunes à entrer dans le monde du travail et les demandes en nette hausse à l'assurance invalidité provenant de cette population doivent, à cet égard, nous questionner.

La fragilité est plus grande chez les jeunes gens. Pourquoi?

On ne peut assurément (plus) penser que la jeunesse est la meilleure période de la vie. L'étude HBSC montre une évolution défavorable de leur santé mentale. Les jeunes naviguent dans un environnement très difficile, sans certitudes sécurisantes, ils n'ont plus vraiment de figure d'identification forte – comme en offraient au XX^e siècle la politique, la religion ou l'armée. Certains ont tendance à s'isoler, à se replier dans un monde virtuel. L'autre est considéré comme

une menace plus qu'un enrichissement. On préfère parfois fréquenter des amis en ligne, plutôt qu'en chair et en os, pour se protéger de l'imprévisibilité et de la frustration d'une rencontre. Tout cela contribue à des constructions psychiques plus fragiles, malgré un potentiel intellectuel qui peut être nettement supérieur à celui des générations passées.

Ce repli sur le monde virtuel: est-ce l'élément nouveau, depuis le Covid?

Ce phénomène existait déjà avant, mais s'est amplifié avec

la pandémie. La famille, dans un monde qui vit en accéléré, n'offre plus la même capacité de contingence, de protection. L'intégration professionnelle est plus difficile, car des jeunes sans expérience relationnelle se trouvent confrontés à une réalité très dure. Ils attendent de l'école, de l'Etat, du monde du travail un accompagnement important. Ils désirent être acceptés comme ils sont, la gestion de la frustration et la demande d'hyperperformance sont pénibles. Le sentiment d'être une victime gagne de la place.

Est-ce si préoccupant?
On peut hauser les épaules et se dire qu'au fond les jeunes feront leur vie et, tôt ou tard, apprendront. C'est une réponse un peu courte. La consommation d'alcool ou de drogues, l'appauvrissement du lien social, la vie dans un monde virtuel, l'adhésion à des mouvements qui prônent des certitudes, le recours à l'IA comme accompagnateur psychologique: tous ces indices nous montrent que le mal-être des jeunes est profond et durable. Ce n'est pas une simple crise d'adaptation.

Le recours à l'IA comme aide psychologique est-il fréquent?
Oui, l'IA est facile, rapide, elle dit souvent ce que vous voulez entendre. Mais il y a un double danger. Premièrement, les réponses statistiques tendent à effacer les nuances personnelles. Deuxièmement, l'IA, dans ce rôle, renforce le repli sur soi en offrant des réponses qui confirment nos craintes au lieu de questionner notre potentiel. Ces phénomènes s'observent partout, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Japon, mais la particularité de Genève – ou de Lausanne – est que l'on a beaucoup de moyens, une offre psychiatrique abondante (*lire l'en-cadré*) et, malgré cela, un système insuffisant.

Pourquoi est-ce insuffisant, alors qu'en regorge d'aides?
Consulter un psychiatre ne suffira jamais à créer une trajectoire de vie satisfaisante. Le psychiatre n'est pas là pour donner des recettes de bonheur, diminuer l'exposition à ce qui est douloureux ou fournir un palliatif relationnel. Il est là pour écouter, traiter la détresse, éviter les décompensations. Pour s'attaquer au problème dans sa globalité, il faut développer la prévention, ce qui est à la fois très important et très difficile en santé mentale.

Que doit, et peut, faire la prévention?

Le malaise genevois

L'étude HBSC relève que, chez les Genevois, le sentiment de solitude est presque deux fois plus fort qu'ailleurs en Suisse. Genève est aussi le canton où l'on dort le plus mal. Et les Genevois arrivent en deuxième place en termes de détresse significative exprimée et de faible soutien social. Conséquence: la consommation d'alcool, de cannabis, de substances illégales, d'analgésiques et de psychotropes est nettement plus élevée que dans le reste du pays. Ces résultats sont d'autant plus étonnantes que Genève compte 720 psychiatres pour adultes (350 postes à plein temps) et au moins 200 psychologues, soit quatre à cinq fois plus que

la moyenne européenne», relève Panteleimon Giannakopoulos.

Vous relevez que Genève affiche la densité de psychiatres et de psychologues la plus importante de Suisse. Et pourtant, les Genevois ne vont pas bien. Comment l'expliquer?

Les deux choses semblent paradoxales, mais a priori seulement. La densité de psychiatres et de psychologues est élevée parce que l'assurance de base rembourse bien et de longue date les psychothérapies. La possibilité pour les psychologues d'être remboursés par l'assurance maladie a créé un appel d'air. Beaucoup de cabinets

de psychologie ont ouvert dans le canton pour compléter l'offre en santé mentale, sans que l'on voie de fléchissement dans les consultations des psychiatres. Cela fait dire aux assureurs que l'offre crée la demande.

Ce n'est pas le cas?

Il est sûr que l'assurance de base, en Suisse, couvre très bien les psychothérapies, sans nécessairement fixer de limite dans le temps. Cette ampleur de couverture est unique en Europe. Cela dit, les personnes ne consultent pas par confort, elles le font parce qu'elles éprouvent une détresse importante et ont besoin d'aide. Probablement que si, demain, on

arrêtait de rembourser les consultations, la fréquentation des cabinets de psychiatres et de psychologues flétrirait. Mais la détresse subsisterait. Les gens l'expriment de manière plus visible: en arrêtant de travailler, en consommant de l'alcool, de la drogue ou en commettant des actes transgressifs – d'ailleurs, 30 à 40% des détenus ont des pathologies psychiatriques. Nous ne voulons pas d'une société qui crée des hordes de laissés-pour-compte. Nos assurances sociales veillent à garantir un filet social.

Cela est-il spécifique à Genève?
À Genève, le tableau est complexe. La satisfaction personnelle

en termes de santé mentale est la plus basse de Suisse. Et chez les jeunes filles, les chiffres sont vraiment mauvais. Le stress scolaire les touche davantage que les garçons. Le harcèlement aussi, qui devient très fréquent. Aujourd'hui, on en parle davantage, ce qui est une bonne chose. Peut-être que les filles, plus sensibles, souffrent davantage de la brutalité du monde de l'école et sont plus enclines à manifester ouvertement leur détresse. Tous les pays ont développé des campagnes de prévention primaire (guichets d'écoute, ligne téléphonique). Genève aussi, mais il nous manque un projet de société autour de la santé mentale.

Que doit, et peut, faire la prévention?

Les prix des médicaments sous pression

SANTÉ Les remises obtenues par Donald Trump auprès des géants de la pharma, dont Roche et Novartis, suscitent en Suisse la crainte d'une hausse des coûts. Un des objectifs de Washington est d'obtenir un financement plus équitable de l'innovation

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Visés par le gouvernement américain dans sa quête d'obtenir une baisse du prix des médicaments aux Etats-Unis, Novartis et Roche, par le biais de sa filiale Genentech, ont signé vendredi un accord avec la Maison-Blanche. Sept autres géants de l'industrie sont également concernés. Cela porte donc à 14 le nombre d'entreprises ayant cédé aux demandes de Donald Trump parmi les 17 auxquelles le président américain avait adressé une lettre, envoyée fin juillet, exigeant des tarifs revus à la baisse. En contrepartie d'une baisse des prix de certains médicaments et d'investissements aux Etats-Unis, elles doivent être exemptées de droits de douane pendant trois ans.

Mais si cette menace s'éloigne pour les deux géants bâlois, cet accord renforce les craintes sur l'évolution du prix des médicaments en Suisse. Dans une inter-

view publiée dimanche dans la *SonntagsZeitung* et le *Matin Dimanche*, Thomas Schinecker, directeur général de Roche, a estimé que la Suisse devrait revoir son système de fixation des prix des médicaments avec des tarifs revus à la hausse pour les traitements innovants (par opposition aux génériques) afin de garantir leur disponibilité dans le pays. En septembre, le patron de Novartis, Vas Narasimhan, avait également déclaré que les pays hors des Etats-Unis allaient devoir contribuer davantage aux innovations pour compenser la baisse des prix américains et reproché à la Suisse d'imposer des tarifs trop bas.

«Nations favorisées»

Si Interpharma salue cet accord qui apporte plus de visibilité aux géants helvétiques du secteur, elle estime également que la Suisse n'a pas de quoi être rassurée. «En tant que place pharmaceutique de pointe à l'échelon mondial,

notre prospérité dépend largement de la recherche, de la production et des plus de 300 000 emplois directs et indirects, alors que la dynamique internationale, en particulier la politique des Etats-Unis de la nation la plus favorisée («Most-Favored-Nation» MFN), exerce une pression croissante. La Suisse prend de plus en plus de retard dans l'approvisionnement en médicaments innovants et la clause MFN va probablement encore renforcer cette tendance», estime l'organisation faîtière.

Selon le communiqué des autorités américaines, dans le cadre de cet accord, les entreprises pharmaceutiques concernées se sont engagées à fournir des médicaments sur ordonnance au prix «de la nation la plus favorisée», dans le cadre du programme d'assurance santé fédéral Medicaid. Soit à appliquer les mêmes tarifs que dans le pays développé où ils sont vendus au prix le plus bas.

Par ailleurs, ces entreprises se sont engagées à proposer à la vente directe certains de leurs traitements à des prix revus à la baisse via la plateforme TrumpRx.

Les pharmas pourraient reporter le lancement de nouveaux produits

Au-delà des économies que ces baisses de prix doivent engendrer, Donald Trump entend obtenir par ce biais que les autres pays développés contribuent davantage à la recherche pharmaceutique en fonction de leur prospérité. Le président américain estime qu'ils profitent d'innovations financées par les Etats-Unis. Le pays représente actuellement

la moitié du marché du médicament à l'échelle mondiale. Et selon une analyse du laboratoire d'idées américain Rand publiée en février 2024, le prix brut des médicaments sur ordonnance était en moyenne 2,78 fois plus élevé aux Etats-Unis que dans 33 pays membres de l'OCDE.

Pas d'effet immédiat

Mais en quoi la Suisse est-elle concernée? En novembre, les autorités américaines ont lancé un projet pilote de cinq ans pour faire baisser les prix des médicaments. Elles demandent aux entreprises pharmaceutiques de dévoiler leurs prix internationaux nets dans huit pays de comparaison dont la Suisse. Cela signifie que les tarifs pratiqués dans ces pays doivent servir de base pour ceux qui sont proposés aux Etats-Unis. Pour maintenir leurs revenus, les entreprises pharmaceutiques vont donc chercher à obtenir des prix plus élevés.

Dans l'immédiat, cela ne devrait pas avoir d'effet sur les prix des traitements déjà mis sur le marché. Mais si les prix négociés en Suisse ne sont pas suffisamment élevés, cela pourrait pousser les entreprises du secteur à repousser le lancement de nouveaux médicaments. Mi-juillet, Roche avait retiré du marché en Suisse un anticancéreux face au refus de l'OFSP d'augmenter son prix. Pour Thomas Schinecker, si la Suisse ne réforme pas son système de fixation des prix, «Roche réalisera moins de chiffre d'affaires, investira moins dans la recherche de pointe, versera moins d'impôts et créera moins d'emplois en Suisse».

Si jusqu'à présent la pharma a été épargnée par les droits de douane américains, le sujet devrait néanmoins s'inviter dans les négociations d'un accord sur les tarifs douaniers, que Washington espère voir conclu d'ici au 31 mars 2026. ■

Das sind die wichtigsten Änderungen für das neue Jahr

Neue Gesetze und Pflichten 2026 bringt einige rechtliche Anpassungen und Neuerungen im Gesundheits- und im Finanzbereich. Unsere Übersicht zeigt, was sich für Konsumentinnen und Bürger ändert.

Bernhard Kislig

— Mehr Rechtssicherheit bei Baumängeln

Wer ein Haus baut oder eine Wohnung saniert, wird neu besser vor Pfusch geschützt. Änderungen im Bauvertragsrecht stärken die Rechte von Bauherrschaft und Immobilienkäuferinnen gegenüber Unternehmern. So wird etwa die Rügefrist für offene und verdeckte Mängel auf 60 Tage nach Entdecken verlängert. Diese Frist dürfen Unternehmen nicht vertraglich verkürzen. Auch das Nachbesserungsrecht für Baumängel dürfen sie nicht mehr vertraglich ausschliessen. Das gilt nicht nur bei Bauwerksverträgen, sondern auch beim Kauf eines Grundstücks mit einem Neubau, der allenfalls noch erstellt werden muss.

— Stalking wird Straftatbestand

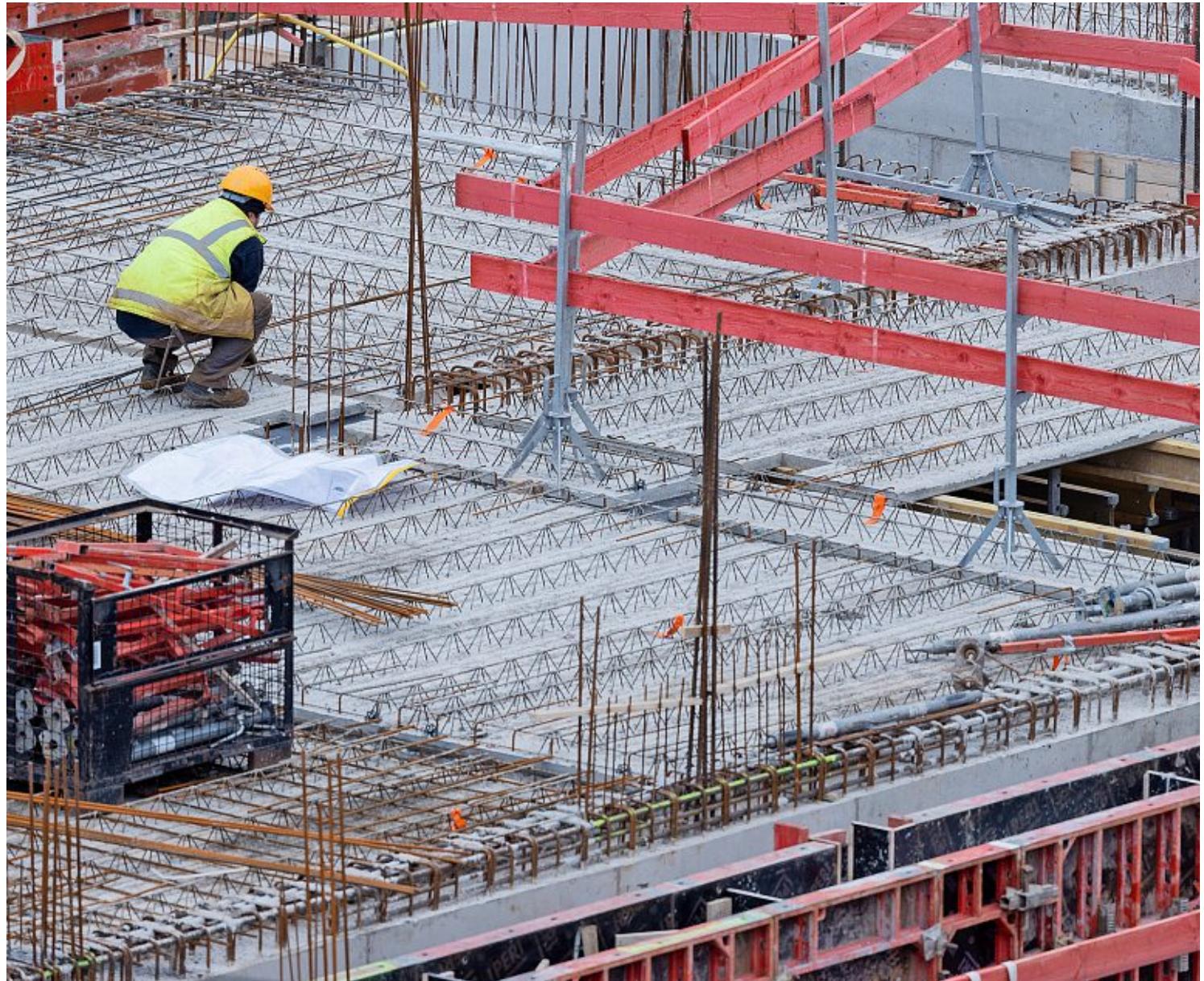
Stalking ist ab Anfang 2026 im Schweizer Strafgesetzbuch als Straftatbestand verankert. Wer einer anderen Person beharrlich nachstellt, sie belästigt oder gar bedroht, muss mit einer Freiheitsstrafe von bis zu drei Jahren oder einer Geldstrafe rechnen. Bisher war die rechtliche Handhabe oft schwierig, da solche Handlungen unter verschiedenen Tatbeständen ausgelegt werden mussten. Ziel dieser Gesetzesanpassung ist, die persönliche Freiheit sowie den Schutz der Betroffenen zu stärken. Viele Opfer leiden aufgrund von Stalking unter psychischen, sozialen und wirtschaftlichen Konsequenzen. Die Verfolgung dieses Delikts erfolgt auf Antrag der betroffenen Person.

— E-ID: Der digitale Ausweis kommt

Die Digitalisierung der Verwaltung erreicht 2026 einen Meilenstein: In der zweiten Jahreshälfte 2026 soll die staatliche E-ID eingeführt werden. Die Nutzung des digitalen Ausweises ist kostenlos und freiwillig. Praktische Anwendungen finden sich etwa bei der Bestellung eines elektronischen Führerausweises oder beim Altersnachweis im Onlinehandel. Die technische Basis soll die sogenannte Swiyu-Wallet-App bilden, über die Bürgerinnen und Bürger ihre staatliche Identität verwalten können. Die App kann auf das Smartphone geladen werden.

— Längere Dienstpflicht im Zivilschutz

Für viele Zivilschutzpflichtige verlängert sich ab dem 1. Januar 2026 die Dienstzeit. Die bisherige Regelung, nach der die Pflicht mit dem 36. Lebensjahr endete, wird aufgehoben. Neu müssen alle Wehrpflichtigen bis zum vollendeten 40. Lebensjahr im Zivilschutz verbleiben. Betroffene müssen sich also darauf einstellen, vier Jahre länger für Einsätze und Wiederholungskurse zur Verfügung zu stehen. Der Grund sind tiefe Bestände. Es sollte schweizweit 72'000 Zivilschutzangehörige geben – Anfang 2025 waren es noch 57'000.



Besserer Schutz bei Mängeln: Änderungen im Bauvertragsrecht stärken die Rechte der Bauherrschaft gegenüber Unternehmen. Foto: Keystone

Damit wird die erst 2021 eingeführte Verkürzung der Dienstzeit wieder aufgehoben. Kantone dürften die bisherige Regelung für eine Übergangszeit beibehalten.

— Faire Vergütung für Solarstrom

Besitzer von Photovoltaikanlagen erhalten ab 2026 bessere Rahmenbedingungen. Lokale Stromversorger nehmen den ins Netz eingespeisten Strom aus Solaranlagen ab. Bisher waren bei den Konditionen grosse Unterschiede möglich. Neu muss die Vergütung zu gewissen Mindestbedingungen erfolgen, was die Rentabilität manch einer privaten Solaranlage erhöhen dürfte. Wenn keine Einigung zustande kommt, gilt neu der vierteljährlich ermittelte Durchschnittspreis zum Zeitpunkt der Einspeisung.

— Günstigere Konsumkredite dank Zinssatzsenkung

Für Konsumentinnen und Konsumenten, die Anschaffungen über einen Kredit finanzieren, gibt es eine Entlastung: Die Höchstzinssätze für Konsumkredite sinken per 1. Januar 2026 um einen Prozentpunkt. Der Maximalzins für Barkredite sinkt von 11 Prozent auf 10 Prozent. Bei Überziehungskrediten wie etwa bei Kreditkarten wird der Satz von 13 Prozent auf 12 Prozent gesenkt. Konsumenten sollten bei bestehenden und neuen Verträgen die Konditionen prü-

fen, damit sie sicher von den tieferen Zinskosten profitieren können. Die Höchstsätze orientieren sich am Saron und werden bei Bedarf auf Beginn des Folgejahres angepasst.

— Besserer Schutz vor ungerechtfertigten Betreibungen

Per 1. Januar 2026 können Betroffene einfacher verhindern, dass Dritte von einer ungerechtfertigten Betreibung erfahren. Neu muss die betriebene Person nur nachweisen, dass der Gläubiger mit seinem Anliegen gescheitert ist. Dann darf die Betreibung nicht mehr öffentlich bekannt gegeben werden. Betroffene können ein solches Gesuch nun während fünf Jahren nach Abschluss des Verfahrens stellen. Bisher blieb dafür nur ein Jahr Zeit.

— Gesundheits-Apps auf Kosten der Krankenkasse

Die digitale Transformation im Gesundheitswesen erreicht die Grundversicherung: Ab Juli 2026 können Krankenkassen die Kosten für bestimmte Smartphone-Apps zur Therapie bei Depressionen übernehmen. Dies kann ergänzend zu einer Psychotherapie oder als Überbrückung bis zum Beginn einer solchen erfolgen. Die Grundversicherung bezahlt Apps zur Behandlung von leichten bis mittelschweren depressiven Episoden. Voraussetzung ist, dass die App durch eine Ärztin oder einen Arzt mit Fachtitel verschrieben wird.

Das Rentenalter für Frauen erhöht sich um drei Monate und liegt ab nächstem Jahr bei 64 Jahren und sechs Monaten.

nung effizienter werden: Gewisse elektronische EU-Bescheinigungen können neu direkt von europäischen Datenbanken bezo gen werden. So erhalten unter anderem Importeure, Händler, Werkstätten und Behörden direkten Zugriff auf relevante Fahrzeugdaten. Wenn für neue Autos elektronische Daten vor liegen, können sie in der Regel ohne physische Prüfung zugelassen werden.

— Die 13. AHV-Rente kommt zur Auszahlung

Nach der historischen Abstimmung wird die 13. AHV-Rente im Jahr 2026 Realität. Die zusätzliche Rentenzahlung wird im Dezember zum ersten Mal ausbezahlt. Die 13. AHV-Rente entspricht einem Zwölftel der Summe der während des Jahres ausgerichteten Altersrenten. In dieser Rechnung nicht berücksichtigt werden etwa Kinderrenten, Ergänzungsleistungen oder weitere Zusatzrenten.

— Schrittweise Erhöhung des Frauenrentenalters

Die AHV-Reform sieht eine schrittweise Erhöhung des Frauenrentenalters von 64 auf 65 Jahre vor. Nachdem das Referenzalter im Jahr 2025 erstmals um drei Monate auf 64 Jahre und drei Monate gestiegen ist, folgt im Jahr 2026 der nächste Schritt: Das Rentenalter für Frauen erhöht sich um weitere drei Monate und liegt dann bei 64 Jahren und sechs Monaten.

— Besserstellung von Hausärzten dank Tardoc

Im Gesundheitswesen soll die Einführung des neuen Arzttarifs Tardoc veraltete Strukturen ablösen und für eine zeitgemäss Abrechnung ambulanter medizinischer Leistungen sorgen. Er ersetzt den bisherigen ambulanten Tarif namens Tarmed. Ein Grund für die Anpassung: Aufgrund von Fortschritten benötigen Ärzte für viele Behandlungen heute weniger Zeit. Zudem soll der neue Tarif etwa dem Beratungsgespräch von Hausärzten mit Patientinnen und Patienten mehr Rechnung tragen. Ärzte beklagten, dass das bisher ungenügend berücksichtigt worden sei.

— Digitalisierung der Fahrzeugzulassung

Ab Anfang Jahr soll die Fahrzeugzulassung dank Digitalisie-

Kitas werden für die Eltern günstiger

Dank des neuen Gesetzes erhalten erwerbstätige Eltern einen Zuschuss. Was sich ändert, wer profitiert und wer zahlt.

Vera Leuenberger

Die Kosten für einen Betreuungstag in der Kita liegen zwischen 100 und 150 Franken. Drei Tage die Woche – das macht schnell mal einen Betrag von bis zu 1800 Franken im Monat. Pro Kind notabene. Für viele Familien sind mehrere tausend Franken pro Jahr für die Betreuung des Kindes ein fixer und vor allem grosser Budgetposten. Im europäischen Vergleich sind die Kita-Kosten in der Schweiz sehr hoch.

Die gute Nachricht für Eltern: Finanzielle Entlastung naht. Nach fast fünf Jahren Beratung hat das Parlament in der Wintersession ein neues Kita-Gesetz verabschiedet. In der Schlussabstimmung stimmte die Mehrheit sowohl im National- als auch im Ständerat für das Kita-Geld.

Was ändert sich mit dem Gesetz?

Erwerbstätige Eltern werden künftig finanziell entlastet. Sie erhalten 100 Franken im Monat pro wöchentlichem Betreuungstag in einer Kita oder einer ähnlichen Einrichtung. Für jeden weiteren Halbtag gibt es 50 Franken. Geht ein Kind etwa an drei Tagen pro Woche in die Kita, ergibt das einen Entlastungsbeitrag von 300 Franken pro Monat. Fünf Kita-Tage ergeben entsprechend 500 Franken.

Die Zulagen werden bis zum achten Geburtstag des Kindes ausbezahlt. Kinder mit einer Beeinträchtigung erhalten maximal das Doppelte, wenn ihre Betreuung einen zusätzlichen Aufwand erfordert.

Seit 2003 investiert der Bund in die Förderung der Kitas. Insgesamt sind bisher Gelder in Höhe von 451 Millionen Franken in die Schaffung von Kita-Plätzen geflossen. Der Bund hat



100 Franken im Monat pro wöchentlichem Betreuungstag in der Kita: Das Kita-Geld soll erwerbstätige Eltern finanziell entlasten. Bild: Getty

das Programm seit der Lancierung mehrfach verlängert – aktuell läuft es noch bis Ende 2026. Das neue Gesetz soll diese Finanzierung ablösen.

Wer hat Anspruch auf das Kita-Geld?

Anspruch auf den finanziellen Zustupf haben Eltern, die beide erwerbstätig sind. Dabei spielt es keine Rolle, wie hoch das Arbeitspensum ist. Auch Eltern-

teile, die gerade eine Aus- oder Weiterbildung machen, haben Anspruch auf die Sozialleistung.

Das Gesetz greift nur für Eltern, die ihre Kinder in einer Schweizer Kita oder einer ähnlichen Institution betreuen lassen. Die Leistungen werden nicht ins Ausland ausbezahlt. Ein weiteres Kriterium: Die Kita muss in einer der Landessprachen geführt werden. Wer seine Kinder in einer Tagesfamilie

oder von einer Nanny betreuen lässt, erhält kein Kita-Geld. Ebenso wenig, wer seine Kinder selber betreut.

Die Beiträge erhalten die Familien zusätzlich zu den kantonalen Fördergeldern. Die Subventionen der Kantone und Gemeinden bleiben weiterhin bestehen. Das Kita-Geld kommt obendrauf. Genau wie die Kinderzulagen geht das Geld direkt an die Eltern.

Wer finanziert das Kita-Geld?

In einem Punkt war sich das Parlament zwar schnell einig: Mehr Eltern sollen arbeiten können und die Kinderbetreuung braucht eine dauerhafte Finanzierung. Woher die Mittel stammen sollen, blieb aber lange umstritten. Wer soll bezahlen – der Bund oder die Kantone? Die Kosten werden auf 600 Millionen Franken geschätzt.

Ursprünglich wollte der Nationalrat die Finanzierung über die Bundeskasse sicherstellen. Der Ständerat war dagegen und vertrat die Meinung, dass für die Kosten die Kantone aufkommen sollen.

Nach fünf Debatten in den Räten und unzähligen Sitzungen in der zuständigen Kommission jetzt der Entscheid: Die Kantone sind zuständig.

Als Vorbild wird das Finanzierungsmodell der Familienzulagen dienen. Demnach bezahlen Arbeitgeber einen prozentualen Beitrag des Lohns in einen Fond ein. Daraus werden dann die Kita-Gelder an die Familien ausbezahlt.

Ganz aus der Verantwortung ist der Bund nicht. Er soll die Kantone beim Ausbau der Kita-Plätze unterstützen. Insbesondere sollen mehr Betreuungsangebote für Kinder mit Beeinträchtigung entstehen. Dafür stellt der Bund in den ersten vier Jahren 100 Millionen Franken bereit.

Und was ist mit der Kita-Initiative?

Was im Parlament immer noch hängig ist: die Kita-Initiative der SP. Das Kita-Gesetz wurde auch als indirekter Gegenvorschlag zu dieser Initiative verabschiedet. Die Kita-Initiative fordert mehr staatliche Gelder für die Fremdbetreuung von Kindern. Konkret sollen die Kita-Kosten höchstens 10 Prozent des Einkommens ausmachen.

Ob die SP die Initiative zurückzieht, ist offen. Im nächsten Frühling debattiert der Nationalrat als Zweitrat darüber. Die Kita-Debatte ist also noch nicht beendet. Das Kita-Gesetz kann erst in Kraft treten, wenn die Kita-Initiative zurückgezogen wird oder vom Stimmvolk abgelehnt wird. Vorausgesetzt, niemand ergreift ein Referendum. Auch diese Frage ist noch offen.



En 2024, environ 195'000 Suisses ont vécu leur retraite à l'étranger. Getty Images

Prendre sa retraite à l'étranger, entre rêve et réalités

Projet de vie De plus en plus de Suisses envisagent de passer une partie — parfois la totalité — de leur retraite hors des frontières helvétiques. Un rêve qui se prépare.

Alain Détraz

Vous songez à quitter la Suisse pour vivre une retraite plus abordable, tout en profitant du soleil? L'idée que la Suisse devient trop chère pour y vieillir semble se confirmer année après année. En 2024, environ 807'000 bénéficiaires de l'AVS vivaient hors des frontières helvétiques, une progression constante d'année en année, constatent les statistiques fédérales. Reste le fossé entre l'espoir d'une vie meilleure et les complexités administratives et financières de ce projet.

Parmi cette population, 195'000 personnes sont détentrices d'un passeport à croix blanche. Mais ils représentent le groupe d'exilés qui connaît la plus forte croissance. Au cours des cinq dernières années, son nombre a augmenté de plus de 20%. Et la dynamique pourrait bien s'intensifier avec la pression à la baisse des taux de conversion du 2^e pilier.

Alors, Thaïlande, Portugal, Espagne? Le choix d'un climat et des aspects culturels de son futur pays d'accueil semble être un moindre effort en regard des préparatifs d'un tel projet. Les questions financières sont cruciales.

1 Pensez budget et qualité de vie

Les banques sont les premières à offrir leurs conseils. UBS est prolifique en la matière. L'une de ses études en 2022 mettant en lien la qualité de vie et la fortune nécessaire pour financer trente ans de retraite. Alors où vaut-il le mieux partir? «C'est un projet très personnel, dont les attentes induisent des choix différents pour chacun», prévient James Mazeau, à la tête du département de recherche en matière de prévoyance chez UBS.

— Un équation complexe

Selon la grande banque, s'installer en Allemagne ou en France peut diviser par trois le capital nécessaire pour maintenir un train de vie comparable à celui de la Suisse. Les destinations méditerranéennes permettent même de réduire de moitié les besoins financiers. Mais cette arithmétique comporte des pièges. Choisir un pays où les prix sont globalement inférieurs ne garantit pas que son budget personnel diminuera. Des habitudes importées de Suisse peuvent ainsi avoir un effet sur le budget, étant entendu que certains biens et services peuvent même coûter davantage qu'en Suisse.

— Taux de change et inflation

«Sur le plan financier, il faut être attentif à la fiscalité du pays, à sa devise par rapport au franc suisse ou encore à l'inflation», résume James Mazeau. Ces points entraînent des réflexions à propos de ce que l'on va faire de son capital — le garder en francs suisses ou le convertir? — qui va le gérer. La situation dépendra aussi du mode d'habitation: propriétaire ou locataire?»

L'évolution du cours de l'euro en cinq ans, passé d'une valeur de 1fr.10 à un peu plus de 90 centimes, montre que la valeur d'une rente suisse versée à l'étranger peut varier, en bien comme en mal.

— Être au clair sur la fiscalité

C'est l'un des points essentiels à éclaircir. D'abord pour vérifier les conséquences d'un retrait en capital ou d'une rente pour le 2^e pilier. Et puis il y a ces pays qui favorisent l'installation des retraités en leur offrant un statut fiscal privilégié. L'un des exemples les plus marquants fut le Portugal qui avait instauré un statut de résident non habituel (RNH) prévoyant une exonération d'impôts pendant dix ans. Or celui-ci a pris fin et certaines régions d'Italie, ainsi que la Grèce, ont lancé des statuts fiscaux concurrents.

Vous avez des enfants? La question de la succession est aussi un point important, souligne James Mazeau. «Si l'on est propriétaire d'un logement, quelle sera la fiscalité imposée aux héritiers? Les lois varient selon les pays et cela peut mener à des successions compliquées, entre le droit suisse et celui du pays d'accueil.»

— L'assurance maladie

Le sujet qui fâche à chaque automne risque de vous poursuivre même dans un lieu paradisiaque. La hausse des primes maladie doit être anticipée. En effet, la Suisse a conclu des accords de sécurité sociale avec de nombreux pays dans lesquels on continue de payer son assurance en Suisse. «Certains pays offrent la possibilité d'intégrer le système de santé local, mais ce n'est de loin pas la norme», précise James Mazeau. Il y a bien des options d'assurances privées, mais elles peuvent être onéreuses.»

2 Préparez-vous à la vie au soleil

Quitter la Suisse au profit d'un autre pays pour la retraite n'est pas qu'une décision financière. Elle bouscule aussi les habitudes de vie.

— S'intégrer socialement

La barrière linguistique, la disponibilité d'un réseau d'expatriés et la distance avec la famille sont des variables de bien-être importantes pour l'animal social qu'est l'être humain. Mais sa qualité de vie pourra aussi être touchée par le climat local, le senti-

ment de sécurité perçu, la stabilité politique ou l'efficacité des infrastructures.

— La qualité des services

On pourra louer les services médicaux bon marché pour le quotidien. Mais qu'advient-il lorsqu'un séjour en milieu hospitalier s'impose? La qualité des soins en Suisse habrite peut-être mal ses citoyens à affronter certaines imperfections. «Il faut savoir combien de temps on compte s'expatrier, recommande James Mazeau. Bien des Suisses vont en Thaïlande pour quelques années, mais ils rentrent dès qu'un problème de santé sérieux se présente.»

— Un éventuel retour à la case départ

C'est en effet le constat que tirent les professionnels: la belle retraite envisagée à l'approche des 65 ans n'est pas toujours définitive. Anticiper cette éventualité dans ses coûts et sa logistique est un minimum pour éviter des décisions précipitées et coûteuses. Que faire lorsqu'on finit sans le sou, avec des capacités de discernement diminuées? Ce risque existe, tout comme la possibilité d'une aide sociale venue de Suisse. Mais les démarches ne sont pas simples.

3 En résumé: la préparation avant tout

Les thématiques à anticiper sont nombreuses et varient selon les personnes. «La clé de la réussite d'un tel projet est la préparation, recommande James Mazeau. Je conseillerais de tester la destination choisie pendant six mois, si cela est envisageable; cela permet de se rendre compte des conditions de vie et de se projeter avec une meilleure acuité.» Les conseils de spécialistes permettront d'élaborer un projet de retraite solide.

La campagne sur la redevance à 200 francs commence en péclotant

SSR sous pression Les opposants à l'initiative ont montré les muscles en vue du scrutin du 8 mars. Mais trois annonces sont venues, coup sur coup, compliquer la donne.

Florent Quiquerez Berne

Dans toute campagne de votation, il y a ce que l'on prévoit depuis longtemps et ce qui vous tombe par hasard sur le coin du nez. Le scrutin sur l'initiative «200 francs, ça suffit!» en est la preuve. Alors que les opposants à une réduction de la redevance SSR avaient planifié un plan de communication redoutable pour avancer leurs arguments, trois polémiques sont venues brouiller le message autour du service public.

Mais reprenons depuis le début. Le 8 décembre, soit précisément trois mois jour pour jour avant le scrutin du 8 mars, c'est une véritable démonstration de force qu'ont menée les opposants à l'initiative. Dans le centre de presse du Palais fédéral, une dizaine d'orateurs ont pris la parole. Des élus qui viennent aussi bien de la droite que de la gauche de l'échiquier. Mais aussi de toutes les régions. Ce jour-là, le français, l'allemand, l'italien, le romanche et même la langue des signes s'alternent pour diffuser un seul et même message: affaiblir le service public, c'est affaiblir la cohésion nationale.

«Une réduction de moitié du budget de la SSR aurait des conséquences disproportionnées sur les coûts de la couverture médiatique au sein des régions périphériques et des minorités linguistiques, alerte le conseiller national Martin Candinas (Le Centre/GR). Cette initiative met en danger la diversité linguistique qui confère à notre pays son caractère unique.»

Une semaine plus tard, c'est au tour du monde du sport de mener la fronde. Autour de Ruth Metzler, présidente de Swiss Olympic, des représentants des grandes fédérations. Tous mettent en avant les dangers du texte déposé par l'UDC, les Jeunes PLR et l'Union suisse des arts et métiers. Ce qu'ils redoutent? Que les événements sportifs disparaissent du service public ou basculent vers les télévisions payantes.

La redevance à 200 fr. séduit une majorité des Suisses

Face à une initiative qui a ses chances – un sondage Tamedia (éditeur de ce contenu) publié mi-septembre montrait que le texte séduisait 53% des personnes interrogées, alors que 44% s'y opposent – cette multiplication des conférences de presse n'est pas étonnante. En janvier, Albert Rösti, conseiller fédéral en charge du dossier,



Yvan Geneway

Ces polémiques pèsent-elles dans la campagne et dans la façon dont les gens se positionneront? Le conseiller fédéral en charge du dossier, Albert Rösti, devrait ajouter sa voix en janvier pour éviter une acceptation du texte. Ici, le nouveau bâtiment de la RTS dans le quartier de l'EPFL à Ecublens.



20min/Taddeo Cerletti

Thomas Matter (UDC/ZH) est l'un des fers de lance de l'initiative «200 francs, ça suffit!»

devrait ajouter sa voix pour éviter une acceptation du texte. Le Bernois rappellera notamment qu'il a entendu la grogne populaire contre la SSR: la redevance baissera quoi qu'il arrive de 335 à 300 fr. Le problème est que cette stratégie bien rodée des opposants a été torpillée par trois faits d'actualité, qui sont venus écorner l'image du service public.

Le 9 décembre d'abord, la Comco, la Commission de la concurrence, est venue mettre son grain de sel dans un accord conclu entre la SSR et des associations de médias. Le deal était le suivant: les associations de

médias se positionnent contre l'initiative «200 francs, ça suffit!». En échange, la SSR s'engage notamment à recentrer son offre en ligne sur la radio et la télévision. Il est ainsi prévu que la longueur des textes en ligne soit limitée. Mais la Comco y voit une restriction illicite de la concurrence. L'accord n'est pas mort, mais il a du plomb dans l'aile.

Toujours ce même 9 décembre, le Conseil des États décide – dans la foulée du Conseil national – de prolonger le réseau FM. Objectif: éviter une catastrophe pour les radios privées. Il faut dire que la décision de la SSR de couper la FM fin 2024 a entraîné une perte d'environ 25% de son audience. Après la décision du parlement, le service public annonce faire marche arrière. Mais l'affaire laisse un arrière-goût dans la bouche du service public, qui s'estime trahi par les radios privées. Une rancœur que la SSR a tout intérêt à ravauder. Car, contrairement à ce que prévoyait l'initiative «No Billag», les radios privées ne seraient pas touchées par une baisse de la redevance à 200 francs. Par contre, leur soutien sera précieux pour la SSR lors de la campagne.

La dernière tuile est tombée deux jours plus tard, le 11 décembre. Selon le «Tages-Anzeiger», les opposants à la réduction de la redevance ont récolté 1 million de francs pour leur campagne, dont 400'000 fr. provenant de l'institution SSR.

S'ils précisent que ce montant provient exclusivement des fonds propres des sociétés membres de la SSR, et que par conséquent, pas un centime n'est issu de la redevance, les partisans du texte dénoncent un «cullet monumental». «Que l'argent provienne de l'institution ou de l'entreprise constitue au final une distinction purement académique. La SSR n'a pas à financer une campagne politique», précise Thomas Matter (UDC/ZH), un des fers de lance des initiateurs.

L'impact de l'initiative dans la vie des gens

Reste une question. Ces différentes affaires pèsent-elles dans la campagne et dans la façon dont les gens se positionnent en faveur ou contre l'initiative? S'il y a bien une élue à Berne qui a suivi ce dossier de près, c'est Marianne Maret (Le Centre/

VS). La conseillère aux États était jusqu'à il y a peu la présidente de la Commission des télécommunications qui a traité l'initiative. Et selon elle, il faut prendre de la hauteur par rapport aux dernières polémiques.

«Au final, je pense que les gens choisiront de voter oui ou non en regardant l'impact que cette initiative aurait dans leur vie de tous les jours», explique la sénatrice valaisanne. Et de préciser: «Il y aura d'un côté ceux qui se diront que 100 francs, c'est une somme non négligeable, qu'ils n'ont pas envie de la mettre pour le service public. Et de l'autre, ceux qui se diront qu'avec une redevance à 200 francs, certaines des émissions qu'ils regardent ou qu'ils écoutent pourraient passer à la trappe: soit ils perdraient des émissions qu'ils apprécient, soit ils devraient s'abonner à des chaînes payantes pour retrouver cette offre.»

Pour Marianne Maret, «ce sont ces considérations très concrètes qui l'emporteront. Quant aux polémiques, elles ne feront que conforter les uns et les autres dans leur choix.»

Limiter les réseaux sociaux? L'idée fait son chemin

Suisse La ministre Elisabeth Baume-Schneider se dit ouverte à une interdiction aux moins de 16 ans.

Depuis le 10 décembre, les moins de 16 ans n'ont plus accès aux réseaux sociaux en Australie. Une première mondiale. L'Union européenne réfléchit actuellement à mettre en place une telle mesure. En Suisse, l'idée fait aussi son bout de chemin, du moins si on en croit les propos d'Elisabeth Baume-Schneider sur le sujet.

«Le débat en Australie et dans l'Union européenne est important. Il doit également être mené en Suisse.»

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale

«Je suis ouverte à une interdiction des réseaux sociaux. Nous devons mieux protéger nos enfants. Le débat en Australie et dans l'Union européenne est important. Il doit également être mené en Suisse», a déclaré la conseillère fédérale dans le «*SonntagsBlick*».

«Que devons-nous interdire? L'utilisation par les enfants? La diffusion de contenus dangereux? Les algorithmes qui ciblent la vulnérabilité des jeunes? Nous en discuterons intensivement au cours de la nouvelle année et sommes en train de rédiger un rapport», a dit Elisabeth Baume-Schneider.

Le rôle des parents

D'après la ministre chargée du Département de l'intérieur, les enfants ne sont pas les seuls responsables. «Si les parents veulent interdire le smartphone à leurs enfants, mais qu'ils sont eux-mêmes tout le temps accrochés à leur propre téléphone, cela ne sert à rien.» Selon elle, ce qui importe, «c'est la manière dont les parents accompagnent leurs enfants dans l'utilisation».

De plus, pour Elisabeth Baume-Schneider, ce ne sont pas les smartphones en tant qu'objets qui posent problème: «Je ne veux pas les diaboliser. Ils peuvent aider à organiser la vie de famille et, en tant que jeune, à s'informer, à s'orienter. Mais, aujourd'hui, ils donnent aussi accès à de nombreux contenus nuisibles, et les algorithmes renforcent souvent les effets négatifs: troubles alimentaires, apologie de la violence, pornographie infantile.»

Fabien Eckert